

# Commune de Dunières



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2019

Présents : Colette ARNAUD-SOUBEYRAND, Françoise BOUCHET, Cédric BRUYERE, Florian CHAUDIER, Dominique DREVET, Evelyne EPALLE, Fabienne FANGET (pouvoir à Cédric BRUYERE pour le début de la réunion car arrivée en retard), Philippe GUERIN, Christophe MOULIN, Marie Laure OUDIN, Robert OUDIN, Thierry SABOT (arrivé en retard), Henri SIGAUT, Robert TEXIER, Audrey TUDELA, Robert VALLAT (16).

Excusée : Marianne BOUIN, Bernard DEFOUR (pouvoir à Henri SIGAUT), Solange DELOLME (pouvoir à Colette ARNAUD), Monique GOUY (pouvoir à Marie-Laure OUDIN), Marina MONCHAL (pouvoir à Audrey TUDELA), Roger ROBERT (pouvoir à Robert OUDIN) (6 dont 5 pouvoirs)

Absente : Fabienne MANOHA (1)

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Marie Laure OUDIN précise que l'application Illiwap est en marche.

Désignation du secrétaire de séance

Marie Laure OUDIN est désignée secrétaire de séance

### I - Affaires financières

- Décision Modificative : travaux en régie
- Demande de fonds de concours à la CCPM « voirie - bâtiments - infrastructures - équipements 2018/2020 » - acompte 3
- Dossier DETR 2020
- Demande d'effacement de dette
- Fonds de Concours écoles / CCPM
- Subvention CCPM / périscolaire
- Demande d'une participation financière par les SGDF (Scouts Guides De France)
- Demande du Comité des Fêtes (course de côte)

- Demande subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers pour cotisations « Assurance vie » et « Union Départementale »
- Tarifs CLSH vacances de Noël

#### II - Travaux - Etudes

- Aménagement entrée du cinéma
- Alimentation en énergie électrique - 1 Bis Rue de l'Industrie
- Etude revitalisation centre-bourgs
- Aménagement parc de loisirs : recours OSMOSE
- Point travaux au cimetière

#### III - Affaires foncières

- Régularisation foncière avec la CCPM pour mise à disposition terrains tracé voie verte et voiries et équipements liés à des ZA
- Régularisation dossier PEYRON / Biens de section LEYRICEL

#### IV - Affaires diverses

- Point Etude Enfance Jeunesse
- Point procès sol du gymnase
- Présentation travaux collège par Monsieur Philippe GUERIN
- Maintien de Mme OUDIN dans ses fonctions de 4ème Vice-Présidente de la CCPM
- ...

#### I - Affaires financières

- Décision Modificative : travaux en régie

Rappel de la définition des travaux en régie : les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (circulaire NOR/INT/B94/00257 C du 23 septembre 1994).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines imputations comptables sont à modifier à savoir :

#### BUDGET COMMUNE :

Dépenses investissement 2152/040 : - 22 696.33 €  
 Dépenses investissement 21318/040 : - 6 702.82 €  
 Dépenses investissement 2116/040 : - 20 195.57 €  
 Dépenses investissement 2118/040 : - 47 922.75 €

Recettes investissement 021/021 : + 97 517.47 €  
 Recettes fonctionnement 722/042 : + 97 517.47 €  
 Dépenses fonctionnement 023/023 : - 97 517.47 €

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Demande de fonds de concours à la CCPM « voirie - bâtiments - infrastructures - équipements 2018/2020 » - acompte 3

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 concernant la mise en place d'un fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures-équipements » à l'attention de toutes les Communes de la CCPM. Le plafond maximum du fonds de concours pour DUNIERES est de 1 261 500 € TTC.

Il propose de solliciter une troisième demande d'acompte (détail dépenses en PJ) pour un montant éligible de 294 225.33 € soit 147 112.66 € TTC de fonds de concours (50%).

Récapitulatif :

| MONTANT FDC 2018-2020 | 1 261 500.00 | RESTE        |
|-----------------------|--------------|--------------|
| ACOMPTE 1             | 92 025.10    | 1 169 474.90 |
| ACOMPTE 2             | 241 796.53   | 927 678.37   |
| ACOMPTE 3             | 147 112.66   | 780 565.71   |

⇒ Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise cette demande d'acompte n°3 auprès de la CCPM.

- Dossier DETR 2020

Monsieur Le Maire présente le dossier qui sera déposé pour l'obtention de la DETR 2020 à savoir les travaux au village du Crouzet.

#### TRAVAUX LE CROUZET - PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES                                  | HT        | TTC       | RECETTES   |
|---|-----------|-----------|--|
| TERRAIN (826 x 0.35) + NOTAIRE            |           | 500.00    |  |
| MO CETI                                   | 7 200.00  | 8 640.00  | DROITS DE BRANCHEMENT (fonctionnement) 14 400.00 |
| VOIRIE ENROBE (devis eiffage)             | 77 936.75 | 93 524.10 | 13 maisons raccordables -1 (foncier)             |
| ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC (syndicat) | 5 668.66  | 6 802.39  |  |
| ENFOUISSEMENT BT (syndicat)               | 15 829.37 | 18 995.24 | DETR / VOIRIE 38 968.38                          |

|                       |            |            |                 |            |
|-----------------------|------------|------------|-----------------|------------|
| ENFOUISSEMENT TELECOM | 3 180.23   | 3 816.27   |                 |            |
| TRAVAUX EU            | 39 370.00  | 47 244.00  | AUTOFINANCEMENT | 205 519.63 |
| TRAVAUX AEP           | 25 545.00  | 30 654.00  |                 |            |
| TRAVAUX EP            | 5 000.00   | 6 000.00   |                 |            |
| MINI STATION          | 36 010.00  | 43 212.00  |                 |            |
|                       | 215 740.01 | 258 888.01 |                 |            |

⇒ A la majorité, les travaux relatifs à la voirie du Cruzet seront présentés pour la DETR 2020.

- Demande d'effacement de dette

Suite à la décision de la Commission de surendettement des particuliers, la Commune doit effacer la dette d'une famille. Sur le budget de Commune la demande présente un montant global de 599.65 € (cantine, centre de loisirs) réparti sur 2017-2018-2019.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet effacement de dette.

- Fonds de Concours écoles / CCPM

Monsieur Le Maire rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 23 février 2015 et du 7 mars 2016 approuvant la mise en place d'un fonds de concours de la CCPM aux Communes afin de les accompagner financièrement dans le financement des dépenses relatives aux élèves de leur territoire inscrits dans les écoles publiques et écoles privées (uniquement les enfants habitant sur le territoire communautaire scolarisés sur le territoire ou hors du territoire de la CCPM - enfants pris en compte : ceux inscrits à l'occasion de la rentrée scolaire sur la base des listes établies par l'éducation nationale)

Dans ce cadre, la CCPM est en mesure de verser à DUNIERES les aides suivantes :

#### ECOLE PUBLIQUE

- Nombre d'élèves éligibles : 72
- Aide à verser : 304 € x 72 = 21 888 €

#### ECOLE PRIVEE

- Dépenses justifiées subvention à l'OGEC pour 138 élèves (élèves de DUNIERES uniquement) = 933.77 x 138 = 128 860.26 €
- Subvention versée à Commune de MONISTROL pour 1 enfant de DUNIERES : 687.23 €
- Subvention versée à Commune de SAINTE-SIGOLENE pour 1 enfant de DUNIERES : 687.23 €
- Déficit assumé par la Commune : 130 234.72 €
- Nombre d'élèves : 168 élèves
- Aide à verser : 304 € x 168 = 51 072 €

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la prise de cette délibération concomitante avec la CCPM permettant à la Commune de DUNIERES de percevoir la somme de 72 960 € au titre du fonds de concours école.

La Communauté de Communes souhaiterait que notre mode de calcul de la subvention OGEC soit revu. Actuellement, le principe est le suivant :  
Coût moyen d'un élève de l'école publique x nbre élèves de DUNIERES.  
Or le fonds de concours école prend en compte les élèves du territoire de la CCPM.

Pour rappel à l'école privée :

2019 : 138 élèves de DUNIERES et 168 élèves du territoire !

⇒ Monsieur Le Maire demande à Marie Laure OUDIN de reparler de ce sujet à la CCPM afin de voir les pratiques des autres Communes.

- Subvention CCPM / périscolaire

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juin 2015 approuvant la mise en place d'une participation financière de la CCPM aux structures organisatrices du périscolaire et de la garderie.

Le fonds de concours aux communes est d'un montant de 1 000 € par an et par structure.

La CCPM est en mesure de verser cette aide de 1000 €

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre une délibération concomitante avec la CCPM nécessaire au versement de la somme de 1 000 € au titre du fonds de concours périscolaire.

- Demande d'une participation financière par les SGDF (Scouts Guides De France)

Par courrier reçu le 18 octobre dernier, l'association SGDF YSSINGEAUX sollicite la Commune de DUNIERES afin d'obtenir une participation financière. Cette année, l'association propose un jamboree c'est-à-dire un rassemblement international de scouts de la même tranche d'âge. Cette rencontre internationale se déroulera du 27 juillet au 7 août 2020 à Gdank en POLOGNE. Quinze de leurs membres sont éligibles pour ce projet qui coûtera 660 € par personne. Dans notre commune une jeune est concernée.

⇒ A la majorité, la Commune ne versera pas d'aide aux SGDF YSSINGEAUX.

- Demande du Comité des Fêtes (course de côte)

Le Comité des Fêtes (course de côte) a acheté 20 blocs ciment pour sécuriser leur parcours.

Les caractéristiques sont : Hauteur, 0.80 m - Longueur : 3,70 m - Largeur : 0.60 m - Poids : environ 3 t pour un coût total de 1600 € TTC.

Son président Monsieur Jean Paul CLOT propose de mettre à disposition de la Commune ces blocs tout en restant prioritaires dans leur utilisation durant le week-end de la course de côte. Il souhaite

que le coût de cet investissement vienne en déduction de la dette de cette association auprès de la Commune (sur les 6000 € reste encore 4000 € à rembourser).

⇒ Monsieur Le Maire doit rencontrer Monsieur Jean Paul CLOT, président du Comité des Fêtes pour demander des explications.

- Demande subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers pour cotisations « Assurance vie » et « Union Départementale »

Comme chaque année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite la Commune de DUNIERES pour payer en partie leurs cotisations « assurance vie » pour un montant de 1610 € et « union départementale » pour un montant de 2069 € soit un total de 3679 €. Montant 2018 : 1540 + 1341.40 = 2881.40.

⇒ Au vu de l'égalité des voix, le vote de Monsieur le Maire étant prépondérant, l'intégralité de la subvention demandée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sera versée soit la somme de 3679 €.

- Tarifs CLSH vacances de Noël

Pendant les vacances de Noël le centre de loisirs sera ouvert deux jours chaque semaine. Il convient de proratiser les tarifs hebdomadaires en conséquence pour permettre la facturation comme suit :

Proposition de tarifs pour les vacances de fin d'année.  
Ouverture le lundi et mardi 23-24 décembre puis le jeudi et vendredi 02-03 janvier

| Formule/coef  | - de 350 | 351 à 540 | 541 à 780 | + de 780 |
|---|----------|-----------|-----------|----------|
| 2 demi-journées<br>23 et 24/12<br>OU<br>02 et 03/01 | 4.50     | 5.50      | 6.50      | 7.50     |
| deux journées 23<br>et 24/12<br>OU<br>02 et 03/01   | 9        | 11        | 13        | 15       |

Soit 4 journées 23, 24, 02, 03 pour 30 euros.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour appliquer ces tarifs pour les vacances de Noël 2019.

## II - Travaux - Etudes

- Aménagement entrée du cinéma

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée OUEST, Monsieur Le Maire présente l'aménagement de l'entrée du cinéma (voir plans en PJ). L'estimatif des travaux est de 174 015.00 € TTC.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer les travaux d'accessibilité du cinéma, uniquement dans un premier temps.

- Alimentation en énergie électrique - 1 Bis Rue de l'Industrie

Suite à une demande de permis de construire sur la parcelle AK n°795 - 1 Bis Rue de l'Industrie, une extension du réseau électrique est nécessaire.

Cette extension ne servira pas à desservir un seul pétitionnaire mais pourra techniquement bénéficier aux autres usagers. Dans ce cas, l'extension du réseau électrique en domaine public, jusqu'à l'angle de la parcelle à desservir, sera d'environ 110 mètres. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire réalisera la tranchée et demandera une participation de 10 € / mètre d'extension à la Commune soit environ 1100 € TTC.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette extension et pour confier ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour un coût approximatif de 1100 € TTC.

- Etude revitalisation centre-bourgs

Voir compte-rendu réunion de lancement du 28 octobre 2019 en PJ.

Dates à noter :

25/11/2019 : atelier cartes sur tables artisans et industriels de 10h à 12h avec les élus et les institutionnels.

01/12/2019 : marché de Noël : cartographie sensible de la Commune par ses habitants et usagers

16-17/01/2020 : résidence 1 avec notamment de 17h30 à 19h30 : Dunières 2040 atelier avec les habitants (voir affiche)

06/02/2020 : COPIL 10H00-12H00 : enjeux et premières orientations.

Il a été décidé d'arrêter les études après cette date. Reprise après les élections et arrivée des nouveaux élus, en avril-mai 2020.

- Aménagement parc de loisirs : recours OSMOSE

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 septembre 2019 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un parc sports et loisirs à l'entreprise ZEPPELIN. Cette dernière ayant obtenu la note de 84.86/100 alors qu'OSMOSE avait obtenu 85/100.

Le 08 octobre 2019, les entreprises non retenues dont OSMOSE ont été informées de la décision.

Le 16 octobre 2019, CJA PUBLIC, conseil de la société OSMOSE, nous a informé d'une requête en référé précontractuel auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

GROUPAMA, notre assureur en responsabilité civile, nous a conseillé le cabinet DMMJB pour nous défendre.

Pour notre avocat, le référé était juridiquement fondé. En effet, une irrégularité a été commise dans l'attribution du marché à la société ZEPPELIN, arrivée seconde après application des critères d'analyse des offres.

La solution retenue par la Commune de DUNIERES a été de déclarer sans suite le marché et ainsi d'abandonner la procédure de passation du marché. Elle a été motivée par un intérêt général qui dans le cas présent était juridique.

Le 23 octobre 2019, le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND a condamné la Commune de DUNIERES à versé à OSMOSE la somme de 1000 €.

Notons que les frais d'avocat s'élèvent à 1813 € TTC et que notre assureur GROUPAMA remboursera 1200 € TTC.

- Point travaux au cimetière

Les réseaux et l'enrobé des allées pentues sont finis.

Le perron sera terminé au retour de l'agent actuellement en accident de travail.

Un devis a été demandé pour la réfection du portail (budget 2020).

Les allées horizontales seront mises en forme avec de la terre de qualité médiocre afin d'obtenir un enherbement limité mais toutefois esthétique - printemps 2020.

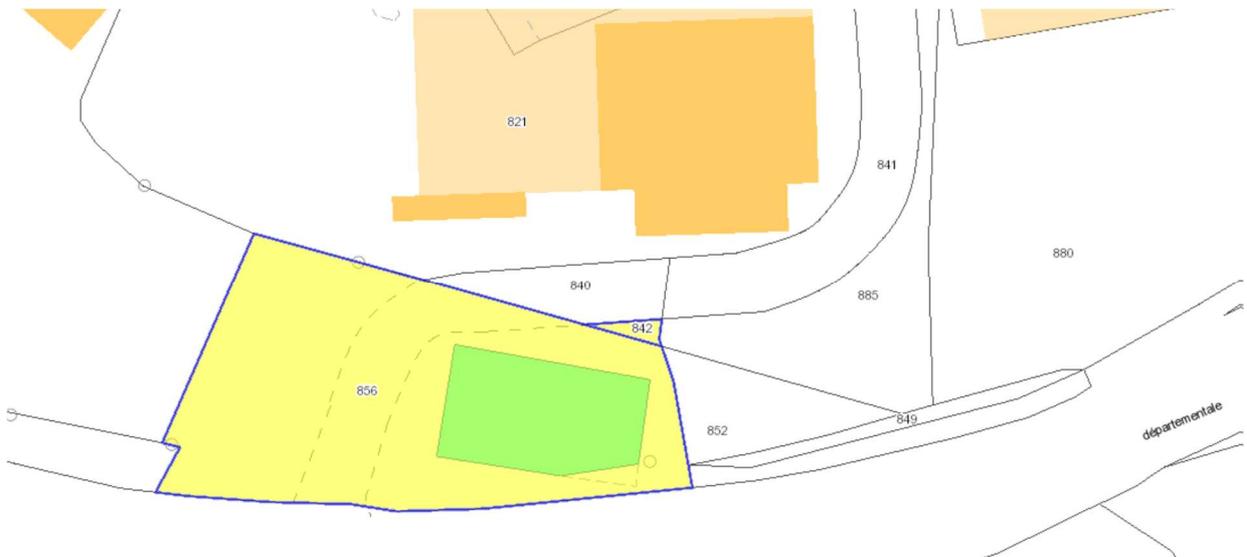
Pour permettre de continuer la construction de caveaux neufs, la tombe SERRAYET-BOUILLOT plan A-0504 a été déplacée fin octobre plan A-0407 (à l'entrée du portail du bas) par les Pompes Funèbres CELLE après travaux d'aménagement de la tombe par les Ets SARDA Grazac. Deux autres tombes qui sont arrivées à échéance en 2019 sont à déplacer car mal positionnées (devis en cours de demande).

### III - Affaires foncières

- Régularisation foncière avec la CCPM pour mise à disposition terrains tracé voie verte et voiries et équipements liés à des ZA

La Commune de DUNIERES met à disposition de la CCPM les parcelles suivantes situées sur son territoire et constituant une partie du tracé de la voie verte et des voiries et équipements publics liés à des zones d'activités.

| DESIGNATION / VOIE VERTE | CONTENANCE                                |
|--------------------------|---|
| AM 853 Ville             | 1434 m <sup>2</sup>                       |
| AM 854 Ville             | 23 m <sup>2</sup>                         |
| AM 855 Ville             | 509 m <sup>2</sup>                        |
| AM 569 Ville             | 428 m <sup>2</sup>                        |
| DESIGNATION / ZA         | CONTENANCE                                |
| AM 856 - Ville           | 3361 m <sup>2</sup>                       |
| AM 842 - Ville           | 33 m <sup>2</sup>                         |
| Voirie ZA du Solier      | 6185 m <sup>2</sup> + 3232 m <sup>2</sup> |
| Voirie ZA de Faurie      | 3910 m <sup>2</sup>                       |

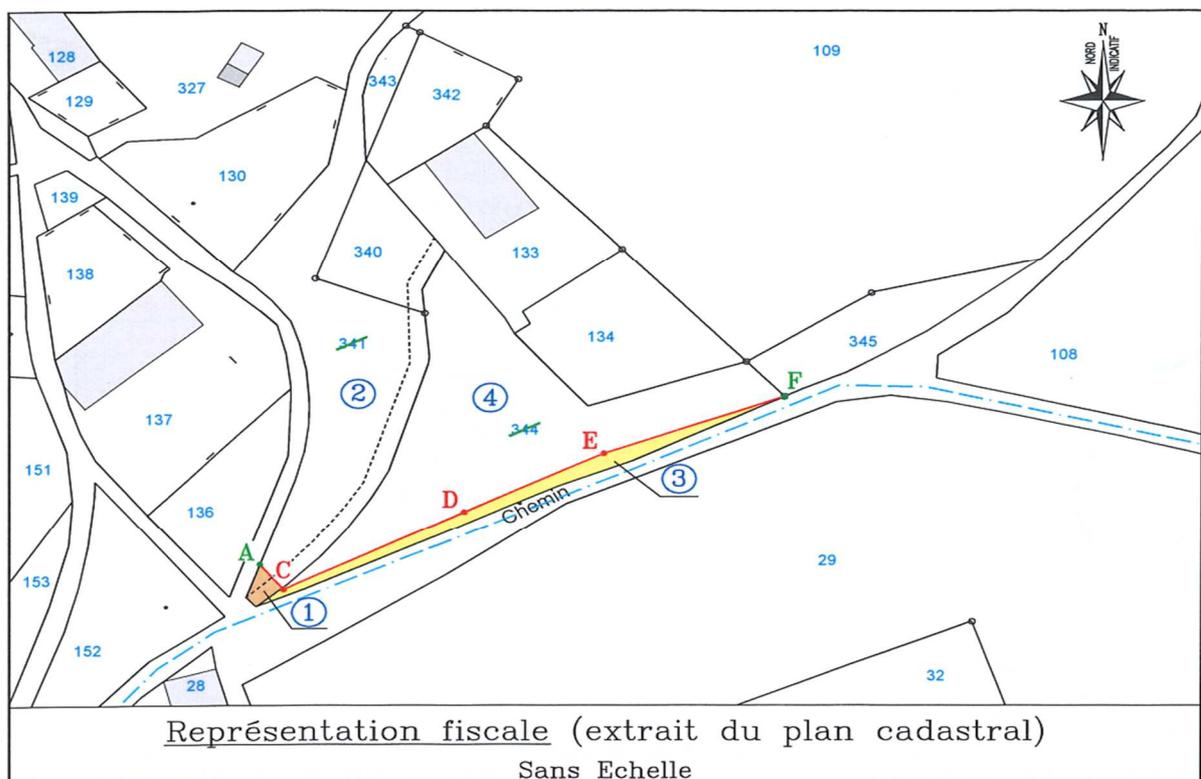


⇒ A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour cette mise à disposition de terrains à la CCPM.

- Régularisation dossier PEYRON / Biens de section LEYRICEL

Par délibération en date du 11 avril 2019, le Conseil Municipal a autorisé la vente à Monsieur et Madame PEYRON Joël des parcelles AR n°343 de 86 m<sup>2</sup>, AR n° 341 de 1233 m<sup>2</sup> AR n° 345 de 377 m<sup>2</sup>.

Lors du bornage sur site, il s'est avéré utile de conserver la pointe de la parcelle AR n°341 (1) et d'acheter une bande le long de la parcelle AR n°344 (3) appartenant à Monsieur et Madame PEYRON pour élargir le chemin.



⇒ A l'unanimité le Conseil Municipal, valide cette modification qui consiste à conserver la pointe de la parcelle AR n°341 et à acheter la bande de terrain le long de la parcelle AR n°344.

#### IV - Affaires diverses

- Point Etude Enfance Jeunesse

Voir la présentation COFIL phase 3 en PJ.

Notons que les membres du Comité Technique souhaitent :

- voir transférer le périscolaire ET le centre de loisirs
  - valident la proposition de progressivité dans le cas où la prise de compétence serait validée par le conseil communautaire : recrutement coordinateur, fonctionnement des services (horaires, tarifs, ...)
  - que les agents soient mis à disposition de façon transitoire afin de permettre la mise en place opérationnelle dans de bonnes conditions.
- Point procès sol du gymnase

Le 07 novembre 2019, le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND a rendu son jugement.

Il en ressort que les sociétés ST GROUPE et W ARCHITECTES sont condamnées in solidum à verser la somme de 26 036.30 € TTC à la Commune de DUNIERES.

Cette décision retient la responsabilité desdites sociétés.

Toutefois, le Tribunal applique d'une part un coefficient de vétusté qui peut être admis mais également un partage de responsabilité en raison du problème de nettoyage.

Le délai d'appel est de deux mois.

Pour rappel, une régularisation sera à faire avec la CCPM par rapport au fond de concours perçu dans ce cadre-là.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce jugement et décide de ne pas faire appel.

- Présentation travaux collègue par Monsieur Philippe GUERIN

A la demande de Monsieur Philippe GUERIN, une présentation des plans du projet d'aménagement du collège sera faite. Le permis de construire est actuellement en cours d'instruction (déposé le 04/10/2019).

- Maintien de Mme OUDIN dans ses fonctions de 4ème Vice-Présidente de la CCPM

Comme indiqué, lors du Conseil Municipal du 27 septembre dernier, le Président de la CCPM avait décidé que l'arrêté par lequel il avait délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à Marie Laure OUDIN, 4<sup>ème</sup> vice-présidente, avait été abrogé.

Cela nécessitait qu'une délibération soit prise par le Conseil Communautaire afin qu'il se prononce sur son maintien dans ses fonctions de 4ème Vice-Présidente.

Monsieur Le Président a proposé de procéder à un vote à bulletin secret afin que le Conseil Communautaire se prononce sur le maintien de Mme OUDIN dans ses fonctions de 4ème Vice-Présidente de la CCPM.

Le Conseil Communautaire a voté, lors de sa séance du 14 octobre 2019, à la majorité des suffrages exprimés, pour le maintien de Mme OUDIN dans ses fonctions de 4ème Vice-Présidente de la CCPM (votants : 28 / pour : 14 - contre : 13 - abstention : 1).

- Dates à retenir et/ou rappels :
  - vendredi 29 novembre à 18h30 : salle duc de joyeuse : remise de médaille du travail à Monsieur Jean Luc CHARREL et départ en retraite de Monsieur Jean Luc GRAIL.
  - vendredi 13 décembre à 18h30 arbre de Noël du personnel communal.
  - vendredi 17 janvier 2020 à 19h30 : vœux du Maire - Salle Duc de Joyeuse.
  - Venue d'Interfolk à DUNIERES le mardi 21 juillet 2020 au gymnase.
  - Prochain Conseil Municipal : à fixer.

Date le 17/12/2019 à 20H en Mairie.

Madame Colette ARNAUD-SOUBEYRAND fait appel aux bonnes volontés afin de tenir une permanence lors de la collecte de la banque alimentaire les 29-30/11/2019.

Les volontaires peuvent se faire connaître en lui adressant un mail à : [colette.soubeyrand-arnaud@orange.fr](mailto:colette.soubeyrand-arnaud@orange.fr).

Madame BOUIN, excusée, souhaite que soit précisé que le prochain conseil communautaire aura lieu le 02/12/2019 à DUNIERES à 20H.

Fin de la séance,  
Fait à DUNIERES, le 26 novembre 2019.

Le Maire,  
Robert OUDIN